

Comité de Pilotage CIF

Jeudi 1^{er} décembre 2022

Relevé de décisions

1 Actualités

1.1. Responsabilité financière des gestionnaires publics

Le nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics issu de la réforme portée par l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Il pose les bases d'un régime unifié de responsabilité des gestionnaires publics, comptables et ordonnateurs, et sanctionne les fautes graves ayant un impact financier significatif.

La directrice des affaires financières précise que la maturité du contrôle interne sera plus précisément contrôlée par la Cour des comptes et pourra constituer une circonstance aggravante ou « atténuante » de responsabilité.

Ainsi, une attention particulière doit être portée à la mise en œuvre des dispositifs de maîtrise des risques.

1.2. Evaluation du contrôle interne financier

Dans le cadre de la campagne de certification des comptes de l'État, la note annuelle du contrôle interne ministériel (NEC) est l'occasion d'évaluer la capacité des ministères à apprécier les risques qu'ils supportent et à les maîtriser. Celle-ci donnait lieu à une évaluation exhaustive des dispositifs mis en place. A compter de cette année, la Cour des comptes a fait évoluer les modalités de ses vérifications en mesurant l'efficacité du contrôle interne uniquement sur un processus particulier, « achats et prestations externes de l'État ».

Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) identifie, comme axes de progrès, la traçabilité des contrôles et l'évaluation de l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

Pour rappel, AGIR (application de gestion interne des risques) est une application développée par la DGFIP pour ses propres besoins et mise à disposition des ministères. Elle permet le pilotage du contrôle interne via la mise en place de contrôles de supervision a posteriori. Les contrôles et les résultats seront archivés et tracés dans l'outil répondant ainsi aux préconisations du CBCM et permettant d'assurer des pistes d'audit.

La poursuite du déploiement de l'application AGIR au sein du ministère va permettre de répondre aux attentes précitées.

2 Bilan des actions 2021-2022

Le bilan à mi-parcours du PAM 2021-2023

Le plan d'action ministériel (PAM) 2021-2023 pour le contrôle interne financier (CIF) repose sur trois axes directeurs : améliorer, étendre-renforcer et accompagner et se décline en quatre volets.

Pour l'année 2021-2022,

- Sur le volet « État », l'objectif de déployer AGIR et de nouveaux référentiels de contrôle interne (AESH et immobilisations) est réalisé, de même que la rénovation de deux référentiels (commande publique et bourses sur critères sociaux) ;

- Sur le volet « systèmes d'information », les revues annuelles des habilitations (Chorus, SIRH) sont désormais suivies dans AGIR, les paramétrages techniques liées à la mise en place des centres de services partagés (CSP) inter-académiques et à l'expérimentation d'un centre de gestion financière (CGF) ont bien été mises œuvrés ;
- Sur le volet « opérateurs », l'enquête annuelle est reconduite chaque année et fait l'objet d'une restitution lors du séminaire annuel. L'enquête précise que 70 % des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche disposent d'une cartographie des risques mais que la mise à jour de ces documents n'est pas régulière, que les contrôles ne sont pas forcément tracés et que l'audit interne est peu déployé. De plus, il est prévu de renforcer l'animation du contrôle interne via le site collaboratif, l'organisation de webinaires thématiques et la diffusion d'une lettre d'actualités trimestrielle ;
- Sur le volet « EPLE », l'enquête relative au déploiement de la maîtrise des risques comptables et financiers (MRCF) est pérennisée. L'outil d'évaluation du contrôle interne, ODICé, est utilisé par 74% des EPLE, par contre seulement 39% d'entre eux ont élaboré un plan d'action. L'application Op@le va permettre de mettre à disposition des restitutions harmonisées et plus fréquentes (via notamment COFipilotage) aussi bien aux EPLE qu'au réseau R-Conseils des académies.

Tout au long de l'année, à l'instar des années précédentes, des formations à distance ont été organisées sur les sujets à la chaîne de la dépense et au contrôle interne financier. Elles sont reconduites et adaptées aux évolutions réglementaires (régime de responsabilité des gestionnaires publics, service fait présumé...).

Les résultats de l'enquête annuelle G2P

Chaque année, une enquête annuelle permet d'évaluer le niveau de déploiement du contrôle interne financier. Les modalités de cette évaluation sont en phase de transition du fait d'une évolution de ses modalités et de ses outils. L'année 2021-2022 a été marquée par la coexistence de deux outils d'évaluation : G2P, qui permettait d'évaluer l'effectivité du déploiement du contrôle interne financier (CIF) sur une base déclarative, vers l'application de gestion interne des risques (AGIR), déployée en 2022. Il est acté que l'enquête G2P ne sera pas renouvelée au profit de l'exploitation des résultats des contrôles saisis dans AGIR.

Dans ce contexte de transition qui, de surcroît, se caractérise par le déploiement de plusieurs référentiels, nouveaux ou profondément rénovés, les résultats de l'enquête CIF État montrent un recul sur l'ensemble des processus.

Il est précisé que les référentiels de contrôle interne constituent une base documentaire solide, à l'usage des acteurs du contrôle interne, détaillant les actions de maîtrise des risques à mettre en œuvre. Les référentiels de contrôle interne conservent toute leur pertinence et doivent continuer à être déployés. A noter que les contrôles a posteriori programmés dans AGIR peuvent couvrir plusieurs référentiels.

L'enquête sur la maîtrise des risques comptables et financiers en EPLE traduit la hausse du nombre d'établissements ayant utilisé l'outil de diagnostic interne comptable des établissements (ODICé). A noter qu'un groupe de travail dédié aux impacts de la réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics en EPLE est en place. Les conclusions de ces travaux, une fois achevés, seront présentées aux membres du COPIL.

Le déploiement d'AGIR

Avec 29 académies et vice-rectorats sur 34 ayant paramétré leur plan directionnel de contrôle interne (PDCI), l'objectif de déploiement de l'outil pour l'année 2022 est atteint. Les académies ont bénéficié d'accompagnement (foire aux questions, classe virtuelle, réunion bilatérale, accès à une base école, module d'e-formation).

La campagne d'AGIR se déroule sur l'année civile. Le plan national de contrôle interne (PNCI) comprend des contrôles obligatoires et facultatifs. Sept contrôles obligatoires ont été programmés en 2022. Ceux-ci étaient déjà existants en 2021 et connus par les services académiques. Le temps nécessaire à l'appropriation de l'outil peut expliquer un niveau de réalisation en retrait par rapport aux années précédentes, de l'ordre de 15%.

Interrogé par la directrice des affaires financières, les académies expriment leurs retours sur le déploiement de l'application.

L'académie de Lille souligne l'avantage que présente AGIR en tant qu'outil de pilotage qui facilite l'accompagnement de la démarche dans les services. Le calendrier de certains contrôles nécessite peut-être cependant d'être revu.

L'académie d'Orléans-Tours cherche la bonne articulation entre l'outil national AGIR et sa propre application développée en interne.

L'académie de Rennes faisant face à un renouvellement important de personnels a encore besoin d'accompagnement.

Le DCISIF indique que les retours d'expérience des services permettront de mieux intégrer le contrôle interne dans l'activité de gestion. L'appropriation d'AGIR n'a pas engendré de difficulté notable si ce n'est quelques problématiques de calendrier.

A la question de l'auditeur du CBCM, il est précisé que les contrôles portent sur des risques qui peuvent se retrouver dans plusieurs processus et qui sont transverses aux différents programmes budgétaires de nos ministères. Ainsi, l'exploitation des résultats se fait par thème de contrôle et non par programme.

Au-delà des contrôles nationaux obligatoires ou facultatifs, l'académie a la possibilité de créer et planifier des contrôles locaux dans l'application. En 2022, trois académies ont développé des contrôles locaux qui pourraient à terme, dans le cadre de la mutualisation des bonnes pratiques, être proposés à l'ensemble des acteurs académiques.

La DAF propose de programmer un COPIL en avril 2023 pour faire un point de situation.

Les résultats de la note d'orientation du CIF

La direction du budget (DB) et la direction générale des finances publiques (DGFIP) ont sollicité les ministères pour dresser un panorama du déploiement du contrôle interne financier en proposant une auto-évaluation des dispositifs de CIF et des mesures du plan national de relance et de résilience (PNRR) ainsi qu'un contrôle de la qualité des imputations budgétaires et comptables.

Il a été décidé de demander aux services d'administration centrale et aux services déconcentrés de répondre à ce questionnaire. Les données collectées ont été compilées afin d'obtenir la maturité du dispositif de contrôle interne. Ces travaux ont permis d'évaluer la maturité du dispositif de contrôle interne financier de nos ministères qui est évaluée à 84,5 sur 100.

La cheffe du DCISIF précise que cette enquête sera amenée à être reconduite l'année prochaine. A cette occasion, il pourra être envisagé de demander les pièces justificatives à l'appui des réponses et des notes attribuées dans le cadre de l'autoévaluation.

Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel souligne la nécessité d'appuyer davantage les orientations du contrôle interne sur la cartographie des risques et d'améliorer la documentation du contrôle interne budgétaire pour la porter au niveau de celle du contrôle interne comptable.

Ce constat est partagé par la cheffe du DCISIF qui indique que le prochain plan d'actions 2024-2026 prendra en compte ces recommandations.

La directrice des affaires financières indique qu'elle serait intéressée par les remontées des autres ministères sur les retours à la note d'orientation.

Orientations 2022-2023

L'actualisation de la cartographie ministérielle

L'année dernière, la cartographie ministérielle a fait l'objet d'une profonde rénovation. En 2022, des travaux de mise à jour concertée avec l'ensemble des directions d'administration centrale ont été réalisés et présentés en COSUI le 24 novembre 2022. De nouveaux risques ont été intégrés dans la cartographie budgétaire, notamment les risques liés à l'inflation, au plan nationale de relance et de résilience (PNRR) et aux dépenses informatiques. La cotation des risques sur le titre 2 a été revue et les données relatives aux programmes « jeunesse et sport » ont été intégrées à la cartographie comptable.

Après avis des participants, la cartographie actualisée est validée.

Le plan national de contrôle interne 2023

Afin de couvrir plus largement les risques identifiés dans la cartographie et les référentiels de contrôle interne, il est proposé de nouveaux thèmes de contrôle qui concernent les processus du titre 2 (départ et retour paye, fins de fonctions) et du hors titre 2 (imputations budgétaires et comptables, règles de la commande publique et conformité d'utilisation des crédits handicap).

En 2023, ces nouveaux contrôles seront paramétrés dans AGIR et les fiches de formalisation correspondantes mises à disposition des utilisateurs.

La directrice des affaires financières rappelle que les mesures relatives au PNRD doivent faire l'objet d'une vigilance particulière car, aux contrôles nationaux habituels, viennent s'ajouter des contrôles européens exigeants.

Après avis des participants, le plan national de contrôle interne (PNCI) 2023 est validé.

Remobilisation du réseau des référents contrôle interne en administration centrale

La mise en place d'AGIR et l'entrée en vigueur de la réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics ont fait apparaître la nécessité de remobiliser le réseau des référents contrôle interne d'administration centrale en procédant notamment à une meilleure identification de ces derniers.

L'identification des acteurs du contrôle interne financier est une étape majeure pour favoriser un meilleur pilotage des actions au plus proche du terrain, ainsi qu'une meilleure diffusion de la culture de maîtrise des risques auprès des agents.

Autres thèmes

Le CNOUS travaille actuellement à la mise en place d'un contrôle au niveau des CROUS sur la conformité des dossiers de bourses sur critères sociaux, à l'instar du contrôle sur les bourses scolaires. Les résultats seront intégrés dans AGIR soit au niveau de l'administration centrale, soit via les services déconcentrés.

Il est également prévu de formaliser les contrôles inscrits au PNCI, de créer un référentiel de contrôle interne sur les subventions d'investissement aux opérateurs, et également de mettre à jour les référentiels de contrôle interne au regard de l'impact de RenoIRH et de la mise en place de centres de gestion financière.

La direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) constate des difficultés d'articulation entre les DRAJES (délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) et les SDJES (services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) avec des conséquences sur le respect de la réglementation financière et la consommation budgétaire. La DJEPVA sollicite le DCISIF pour l'accompagner dans l'élaboration d'un plan d'action de maîtrise des risques. La mission des achats au sein du SAAM (service de l'action administrative et des moyens) et l'académie de Bordeaux confirment le besoin exprimé par la DJEPVA.

Le DCISIF intégrera ce sujet à son plan de travail.

Conclusion

La directrice des affaires financières propose d'organiser un COPIL au printemps 2023 pour faire notamment le point sur la mise en œuvre du plan national de contrôle interne et sur les impacts de la réforme du régime de responsabilité financière des gestionnaires publics (RGP) notamment sur les EPLE.

Décisions consécutives à la séance

Sont validés :

- La cartographie ministérielle actualisée ;
- Le plan national de contrôle interne (PNCI) en académies et en administration centrale ;
- La remobilisation du réseau des référents CIF en administration centrale ;
- Le renforcement de l'offre de formation CIF.

Direction	Nom	Fonction
DAF	Marine CAMIADE	DAF
DAF	Emmanuel WALRAET	Adjointe à la DAF
DAF	Claire GALY	Chef DCISIF
DAF	Cécile CLEMENT	Adjointe au chef DCISIF
DAF	Catherine DEMEZ	Chef de projet contrôle interne financier
DAF	Régine CANDOR	Chef de projet contrôle interne financier
DAF	Francis UNAL	Chef de projet contrôle interne financier
DGESCO	Hervé LESNARD	Chef du bureau DGESCO B1-2
DGRI	Olivier TOUSSAINT	Adjoint chef de département DGRI SPFCO B1
DGESIP	Pierre-Olivier LEGRIS	Chef de département DGESIP B2-1
DGRH	Youssef TAHIRI	Adjointe à la sous-directrice DGRH C1
DJEPVA	Olivier BLANCHARD	Chef de département DJEPVA - DRHFIL
DJEPVA	Jacques LOUBIERE	DJEPVA - DRHFIL
SAAM	Thierry BERGEONNEAU	Chef de service
SAAM	Laurent RIESSER	Chef de MCSPD
CBCM	François JONCHERE	CBCM
CBCM	Chantal BOUTEILLE	DCM
CBCM	Denis MARCIANO	DCB
MCIMR	Joëlle CREMAULT	Chef de la mission
MMAI	Patrick LE PIVERT	Chef de la MMAI

Direction	Nom	Fonction
Région académique Grand Est		
Région académique Nouvelle-Aquitaine	Sarah ONILLON	Directrice des affaires financières
Région académique Nouvelle-Aquitaine	Hélène ELLEBOODE	Adjointe à la DAF
Académie de Lille	Pierre MONCOMBLE	Référent CIF
Académie d'Orléans-Tours	Séverine JEGOUZO	Secrétaire générale adjointe
Académie de Rennes	Vincent LARZUL	Secrétaire général adjoint